

NOTE D'INFORMATION

Prolongation du délai de dépôt des candidatures dans le cadre de l'appel à candidature n° 235/SDG/AMMPS/26 relatif au recrutement des membres de la Commission Consultative des Recherches Biomédicales

L'Agence Marocaine du Médicament et des Produits de Santé (AMMPS) informe les intéressés par l'appel à candidature n° **235/SDG/AMMPS/26**, relatif au recrutement des membres de la Commission consultative des recherches biomédicales, que le délai de dépôt des dossiers de candidature, initialement fixé au **05 août 2026**, est prorogé **jusqu'au 15 septembre 2026, inclus**.

Cette prorogation intervient afin de permettre aux candidats intéressés de disposer d'un délai supplémentaire pour la préparation et le dépôt de leurs dossiers de candidature.

Les autres dispositions de l'appel à candidature susmentionné demeurent inchangées.

Rabat, le 3 août 2026

